

LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE BOVINE EN FRANCE EN 1988

J.J. BENE^[1]

RESUME : En 1988, la prophylaxie de la tuberculose bovine a concerné environ 540,000 cheptels, regroupant 19,7 millions de bovins. Le taux de cheptels infectés est, pour la prévalence annuelle de 0,58 %, pour celui de la prévalence instantanée au 31 décembre, de 0,29 %, et celui de l'incidence de 0,30 %. Si l'on excepte les départements du Sud de la France, de faibles effectifs bovins, les taux d'infection les plus élevés (supérieurs à 0,8 %) sont observés dans quelques départements du quart Nord-Est du pays.

Le taux de bovins non marqués faisant l'objet d'une saisie continue la progression constatée depuis une dizaine d'années (27 % en 1988). Mais le taux de saisies totales sur des bovins non marqués est en forte baisse (de 36 à 25 %), indiquant une meilleure acuité du dépistage. Le taux de bovins marqués non porteurs de lésion tuberculeuse est stabilisé à 68 %.

La situation est suffisamment favorable pour qu'il soit indispensable désormais de recourir de façon systématique à des méthodes de confirmation du résultat du dépistage, tant pour l'abattoir (prélèvement et histologie) que la tuberculination (tuberculination comparative).

SUMMARY : In 1988, the prophylaxis of bovine tuberculosis concerned 19.7 millions heads of cattle, representing 540,000 herds. The rate of infected herds is still decreasing : annual prevalence is 0.58 %, point prevalence (on December the 31st) is 0.29 %, and incidence rate is 0.30 %. Except some counties from South of France of low density of cattle, highest rates of infection (over 0.8 %) are seen in North-East part of the country.

The rate of non marked cattle amongst those with any kind of seizure is still increasing (27 %). But the rate of wholly seized cattle amongst non marked cattle is decreasing (from 36 % to 25 %) showing a better efficacy of screening. 68 % of marked cattle were non visible lesions reactors.

The situation needs now to use systematically auxiliary diagnosis methods such as histology, or comparative skin test in case of positive results.

*
* *

Les statistiques nationales de la D.G.A.L. rassemblant les données départementales de la lutte contre la tuberculose bovine permettent de présenter la situation de cette maladie en France pour l'année 1988.

[1] E.N.V.A. - Maladies contagieuses - 94704 Maisons-Alfort Cedex

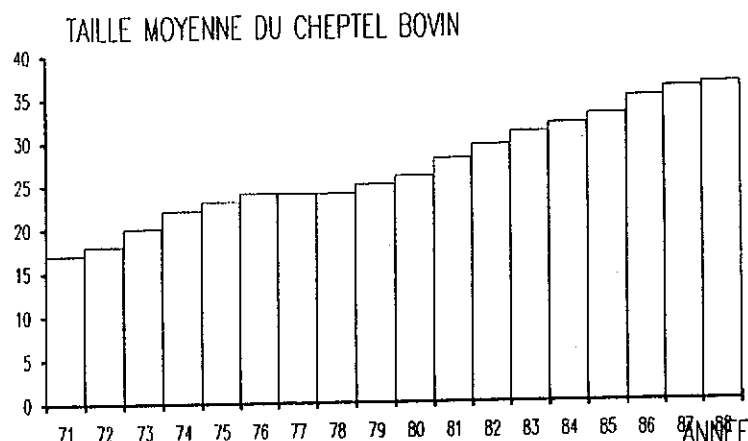
Tableau I : Résultats d'ensemble de la prophylaxie de la tuberculose bovine en France de 1981 à 1988.

	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981
1. Cheptels	541.939	571.175	588.966	623.000	650.600	672.900	695.300	723.900
2. Animaux (millions)	19,7	20,2	20,9	21,4	21,7	21,8	20,5	21,8
3. Prévalence annuelle (cheptels)	3.072	3.595	4.296	5.045	5.818	6.961	6.529	9.506
4. Cheptels indemnes (milliers)	527	560	587	611	634	662	689	712
5. Taux de prévalence annuelle (en %)	0,58	0,63	0,73	0,81	0,89	1,0	0,94	1,3
6. Prévalence au 31.12	1.537	2.035	2.267	2.913	3.308	4.147	5.314	6.873
7. Taux de prévalence au 31.12 (%)	0,29	0,36	0,38	0,47	0,51	0,62	0,76	0,95
8. Incidence annuelle (cheptels)	1.634	1.931	2.253	2.822	1.671	3.859	2.487	4.095
9. Taux d'incidence (%)	0,30	0,34	0,38	0,46	0,26	0,57	0,36	0,57
10. Cheptels assainis	1.475	1.565	2.118	2.277	2.548	2.890	4.139	5.351
11. Taux d'assainissement (%)	48	43,5	49,3	45	43,8	41,5	52,6	56,3

EFFECTIF

Un peu moins de 20 millions de bovins (19,7) sont répartis dans un peu plus de 540 000 exploitations. Le nombre de bovins par élevage continue de progresser légèrement, (Figure 1), au rythme d'environ un animal par an environ (36,4).

Figure 1 : Evolution du nombre moyen de bovins par cheptel en France, de 1971 à 1988.



PRESENTATION DES RESULTATS 1988

1. Résultats d'ensemble

Le tableau I présente les principaux résultats pour l'année 1988 par rapport aux précédentes années.

- Le taux de prévalence annuelle (cheptels) de 0,58 (0,63 en 1987) s'inscrit dans la lente diminution, de même que celui de la prévalence instantanée à la date du 31 décembre (0,29 contre 0,36). Ce dernier taux est sans doute plus proche de la réalité, car moins dépendant des répercussions des infections non spécifiques dues à des mycobactéries non tuberculeuses. C'est pourquoi nous l'avons retenu pour la représentation graphique (figure 2).
- Le taux d'incidence (cheptels) diminue également légèrement : 0,30 contre 0,36 l'année précédente (figure 2).
- La répartition géographique (figure 3) oppose les zones Est (comportant les plus nombreux départements de statut moins favorable) et Ouest (de statut plus favorable). Les départements du Sud-Est ne comportent que peu de cheptels bovins, et n'ont donc pas la même signification épidémiologique que les quelques autres du quart nord-est du pays.

Figure 2 : Evolution de la tuberculose bovine en France de 1971 à 1988 : taux de prévalence instantanée (31.12) et taux d'incidence annuelle (cheptels).

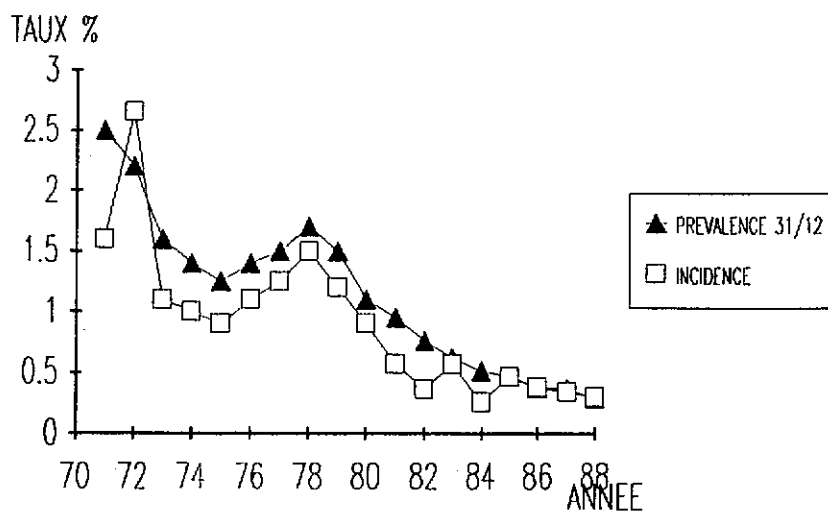
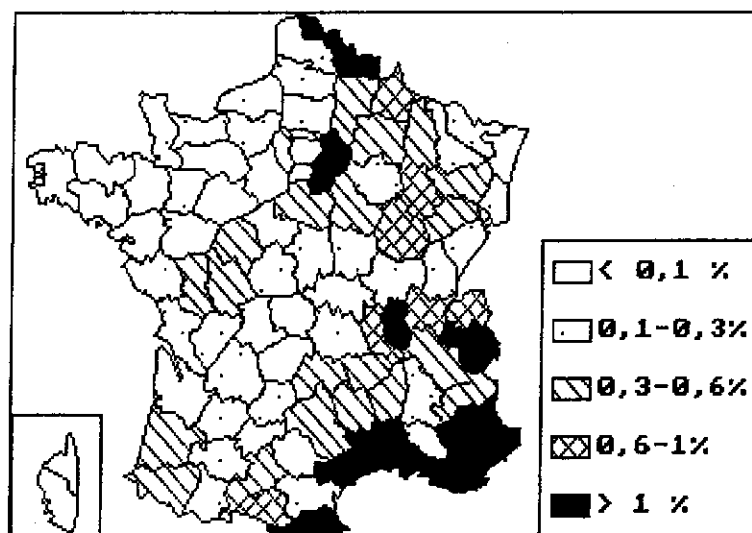


Figure 3 : Répartition géographique de la tuberculose bovine en France en 1988 (taux de prévalence au 31.12) (cheptels).



2. Evaluation de la lutte

- La détection des cheptels infectés de tuberculose

La visite d'achat ne représente que 10 pour cent des cheptels dépistés (164); encore conviendrait-il de s'interroger sur la réalité tuberculeuse de cette infection.

La tuberculination systématique et l'abattoir ont comme à l'accoutumée des scores très voisins, respectivement 726 et 744 cheptels dépistés.

- L'assainissement des cheptels infectés

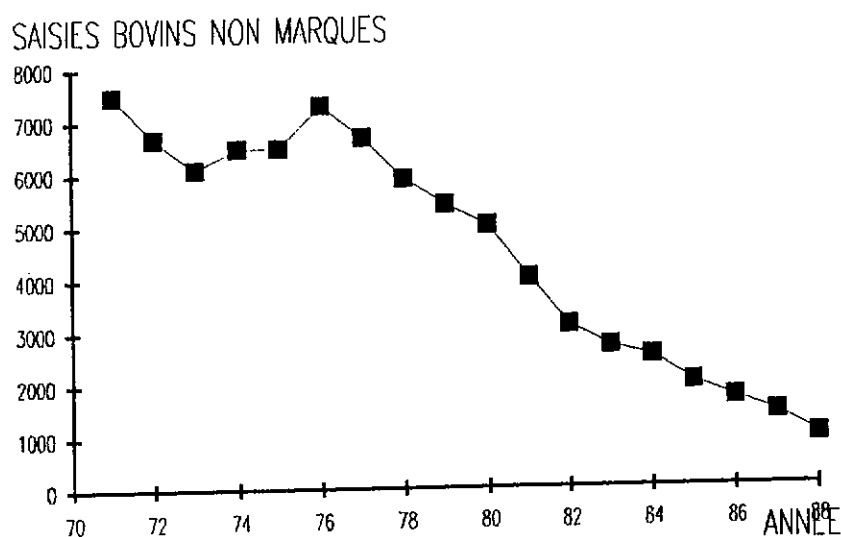
Près de la moitié des cheptels composant la prévalence annuelle (1438 sur 3072, soit 47 %) étaient infectés l'année précédente. Les cheptels assainis dans l'année représentent pratiquement la même quantité (1475), constituant ainsi un taux d'assainissement de 48 pour cent. La proximité entre ces deux flux pose question sur l'efficacité de la lutte.

Pour mener à bien cet assainissement, 9579 bovins ont été abattus, dont 2387 n'avaient pas été reconnus tuberculeux mais étaient considérés comme contaminés, ce qui représente 25 pour cent. Cette proportion relativement élevée signale indiscutablement la rigueur des mesures appliquées dans les élevages infectés.

- Résultats d'abattoir

9240 bovins ont fait l'objet d'un procès verbal à l'abattoir (12.700 en 1987), 8272 étaient marqués du "T" (11.382 en 1987), et 968 ne l'étaient pas (1.318 en 1987) (figure 4). Le taux de découverte d'abattoir reste stable (10,4 % comme en 1987).

Figure 4 : Evolution en France de 1971 à 1988, du nombre de bovins non marqués du "T" reconnus tuberculeux à l'abattoir.



La proportion des bovins non marqués parmi l'ensemble des bovins faisant l'objet d'une saisie (27%) poursuit l'augmentation constatée depuis une dizaine d'années (figure 5).

La proportion de saisies totales sur l'ensemble des saisies est en nette augmentation : 17 pour cent (figure 6). Mais cette augmentation ne provient pas des découvertes d'abattoir, puisque le taux de saisies totales parmi les bovins non marqués a baissé de 36 à 25 pour cent (figure 7).

8272 carcasses de bovins marqués du "T" ont fait l'objet d'un examen à l'abattoir, parmi lesquelles le taux de bovins sans lésion visible était de 68 pour cent (figure 8).

Figure 5 : Evolution en France, de 1971 à 1988, du taux de bovins non marqués (par rapport à l'ensemble des saisies).

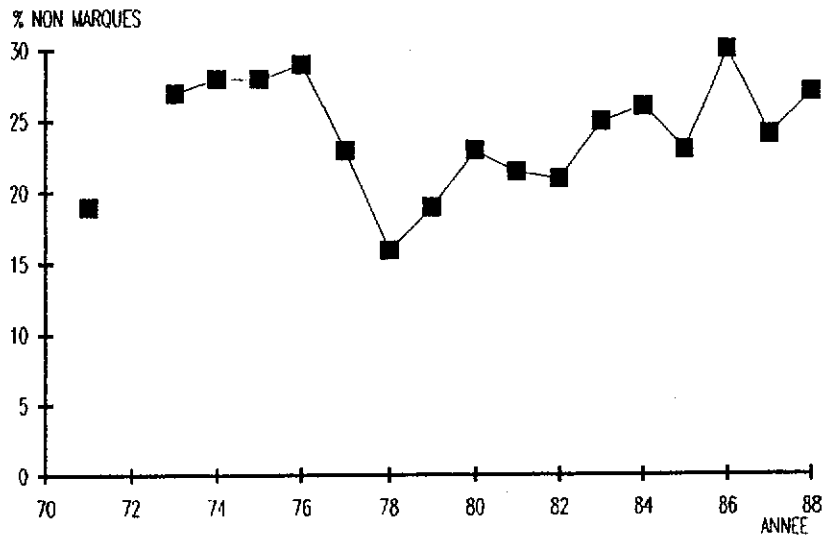


Figure 6 : Evolution en France de 1971 à 1988, du taux de saisies totales par rapport à l'ensemble des saisies.

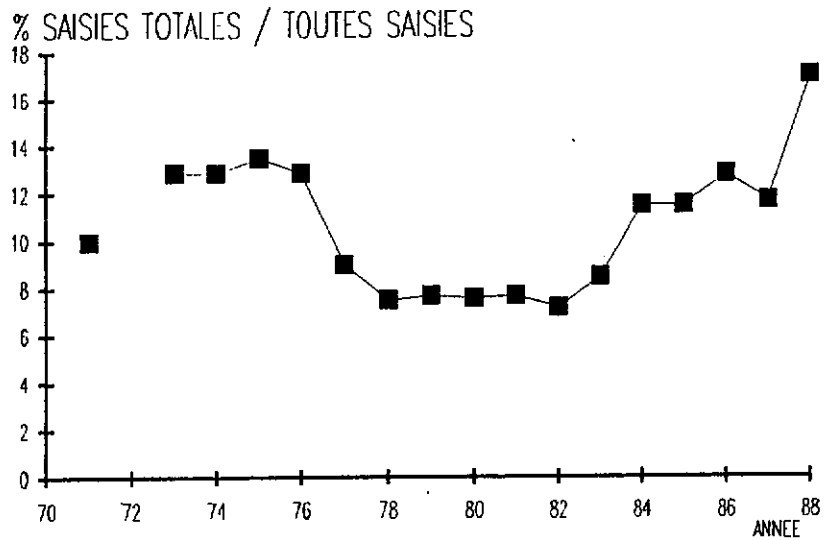


Figure 7 : Evolution en France de 1976 à 1988, du taux de saisies totales parmi les bovins non marqués du "T".

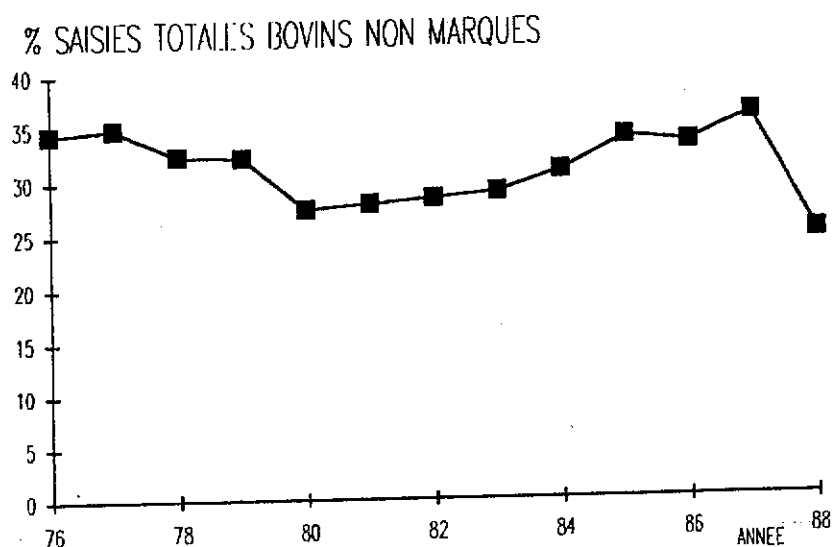
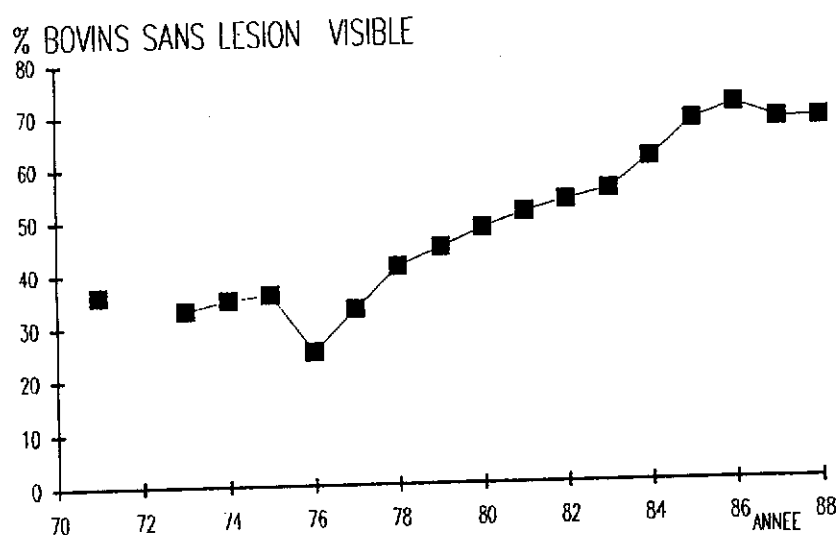


Figure 8 : Evolution en France de 1971 à 1988 du taux d'animaux sans lésion visible par rapport aux animaux marqués.



DISCUSSION

La coexistence de deux risques différents, l'un de tuberculose authentique, l'autre de manifestations (qu'elles soient tuberculiques ou lésionnelles) qui prêtent à confusion avec la tuberculose, explique la situation nationale décrite.

Dans les départements de situation favorable, les répercussions de ces erreurs par excès doivent sans doute majorer les résultats. Le taux de prévalence instantanée au 31 décembre est vraisemblablement plus proche de la réalité. Il serait judicieux de procéder systématiquement à la vérification de la validité du résultat du dépistage de l'infection d'un cheptel, quel qu'en soit le motif (abattoir, tuberculination de dépistage ou d'achat). Ainsi, on devrait s'acheminer vers un recours plus systématique d'une part au prélèvement en abattoir pour tout bovin non marqué faisant l'objet d'une constatation de tuberculose, en vue au minimum d'une confirmation histologique, et d'autre part à l'intradermotuberculination comparative pour tout cheptel faisant l'objet de la constatation de réactions tuberculiques positives.

Il est intéressant de remarquer une double tendance qui dénote l'efficacité de la lutte : si le taux de saisies totales augmente, cela provient surtout d'une meilleure efficacité du dépistage, puisque le taux de saisies totales sur les animaux non marqués est en baisse. Si cette évolution se confirme, le réservoir résiduel de tuberculose devrait diminuer plus rapidement au cours des années à venir.